

d'expansion des microentreprises dans les pays en développement en vue d'élargir la participation, et nous soulignons l'importance des meilleures pratiques en matière de microfinancement par la voie d'une aide bilatérale et multilatérale.

Allègement de la dette des pays les plus pauvres

23. Nous applaudissons le progrès notable réalisé dans la mise en œuvre de l'initiative lancée à Lyon pour aider les pays pauvres lourdement endettés à effectuer les réformes audacieuses nécessaires pour que l'allègement de la dette mène à une situation financière durable et à une croissance plus soutenue. Le FMI et la Banque mondiale ont établi des mécanismes précis pour assurer une aide multilatérale efficace en vue de la réduction de la dette des pays admissibles à l'initiative de Lyon, et ils ont dégagé les sommes initiales nécessaires. Le Club de Paris s'est aussi montré disposé à participer pleinement à cette initiative, sur la base d'un partage équitable du fardeau.

24. Nous espérons que l'instauration du cadre convenu pour cette initiative se poursuivra au cours de l'année qui vient, et nous prévoyons que d'autres pays deviendront admissibles au mécanisme d'allègement de la dette dans les prochains mois. Le FMI, la Banque mondiale et le Club de Paris devraient remplir leur rôle, et notamment fournir une aide provisoire. Ils devraient aussi continuer à coordonner le projet, en étroite collaboration avec d'autres institutions multilatérales, afin d'assurer leur participation, en tenant compte des besoins spéciaux de la Banque africaine de développement. Le succès de cette nouvelle initiative dépend à la fois de programmes de réforme valables dans les pays endettés et d'un allègement efficace de la dette. Nous sommes heureux de voir que certains pays ont déjà réduit considérablement la dette au titre de l'aide bilatérale accordée à des conditions libérales. D'autres pays devraient multiplier leurs efforts pour alléger ou, si possible, éteindre cette dette dans le cas des pays les plus pauvres procédant à des réformes.

Lutte contre la corruption et les déliis financiers

25. Nous demandons au FMI et aux banques de développement multilatérales d'intensifier leurs activités pour aider les pays à lutter contre la corruption, notamment en instaurant des mesures pour assurer la primauté du droit, accroître l'efficacité et la responsabilité du secteur public, et augmenter la capacité et l'efficacité des institutions, autant d'interventions qui peuvent réduire les occasions de corruption et les incitatifs économiques et financiers qui l'alimentent. Nous appuyons et encourageons les IFI qui s'efforcent de promouvoir la saine gestion des affaires publiques dans leurs domaines respectifs de compétence et de responsabilité.

26. En plus de concentrer davantage ses efforts sur les grandes questions liées à la saine gestion des affaires publiques, la Banque mondiale a pris des mesures concrètes contre la corruption : elle a resserré les règles d'attribution des marchés dans le secteur public à l'échelle mondiale, en rendant plus transparentes et plus rigoureuses les normes appliquées aux contrats qu'elle finance. Nous demandons aux banques de développement régionales de collaborer entièrement avec elle à cet égard, notamment en établissant des normes très rigoureuses pour l'attribution des marchés.

27. Nous notons avec satisfaction l'engagement, pris en mai par les ministres de l'OCDE, de criminaliser la corruption des fonctionnaires étrangers, de manière efficace et coordonnée. Nous demandons instamment la mise en œuvre de leur précédente recommandation concernant la déductibilité fiscale des pots-de-vin ainsi versés. Nous sommes déterminés à présenter à nos assemblées législatives respectives, d'ici le 1^{er} avril 1998, un projet de loi sur la criminalisation de ces activités, et à faire promulguer cette loi avant la fin de 1998. À cette fin, nous sommes également résolus à amorcer sans tarder des négociations en vue de la conclusion d'une convention avant la fin de la présente année, et de l'entrée en vigueur de cette convention le plus tôt possible en 1998.